Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS ESF

BTS Économie sociale familiale - Connaissance des politiques sociales

Session 2017 • Code sujet : **ESE5CPS** • Durée : **5 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Emploi des personnes handicapées et politiques sociales (1 question) **Page 3**

2. Action du CAFAU et démarche partenariale (1 question) **Page 4**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsesf.fr/assets/annales/bts-esf/E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale/2017/BTS ESF - E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale - Session 2017 - 1-Sujet.pdf

1. Emploi des personnes handicapées et politiques sociales

Les annexes documentent l'accès des personnes handicapées à l'emploi, les situations de chômage et d'inactivité, les discriminations et les difficultés de transition entre travail protégé et milieu ordinaire. La question mobilise ces données et un rapport sur l'emploi accompagné pour examiner comment les politiques sociales tentent de rendre effectif le droit au travail.

Question 1. Analyser la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi. Montrer comment les politiques sociales s'efforcent de faire du droit au travail une réalité.

En 2013, 37 % des personnes ayant une reconnaissance administrative sont en emploi, contre 65 % de l'ensemble de la population ; la proportion atteint 46 % pour les personnes déclarant une situation de handicap. Le taux de chômage est respectivement de 18 % et 14 %, contre 10 % dans la population générale. L'inactivité concerne 55 % des personnes reconnues et 46 % des personnes en situation de handicap. Discriminations, stéréotypes, précarité et exigences de productivité freinent l'accès et le maintien dans l'emploi. Les sorties d'ESAT vers le milieu ordinaire restent proches de 1 %.

Pour rendre effectif le droit au travail, les politiques sociales s'appuient notamment sur la loi de 2005, la RQTH, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et l'adaptation des situations de travail. Elles favorisent aussi la formation, la compensation du handicap et un accompagnement individualisé, coordonné entre pouvoirs publics, entreprises et structures médico-sociales. Le milieu ordinaire est encouragé sans opposer celui-ci au travail protégé : le parcours doit correspondre au projet et aux besoins de la personne, avec un soutien durable.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le droit au travail est soutenu par l'égalité des droits, l'obligation d'emploi, les adaptations et l'accompagnement. Chômage, discriminations et transitions limitées depuis les ESAT persistent.

2. Action du CAFAU et démarche partenariale

Les annexes décrivent le CAFAU, service médico-social de l'association « Un Autre Regard », qui prépare des personnes handicapées à l'emploi accompagné et soutient leur intégration professionnelle dans la durée. Elles présentent ses modalités d'action, ses publics, ses financements et ses partenaires institutionnels et associatifs.

Question 2. Montrer comment l'action du CAFAU (Centre d'Accompagnement et de Formation à l'Activité Utile) favorise l'insertion professionnelle. Mettre en évidence la place de la démarche partenariale dans cette action.

Le CAFAU prépare des adultes titulaires d'une RQTH à accéder à un emploi en milieu ordinaire. Pendant 3 à 18 mois, chacun suit un parcours personnalisé pour construire son projet, développer ses savoir-être et repérer les compensations nécessaires. En parallèle, l'employeur prépare l'accueil : tâches adaptées, équipe volontaire et stages de découverte puis de consolidation. Après l'embauche, des rencontres hebdomadaires avec le salarié et mensuelles avec l'employeur permettent de résoudre les difficultés, fixer des objectifs et soutenir le maintien dans l'emploi. Le suivi est ajusté dans la durée.

La démarche partenariale associe employé, employeur, équipe médico-sociale, ESAT, IMPro, associations et organismes de formation. Les partenaires publics et privés financent aussi le service. Cette coopération met en commun les compétences et sécurise les parcours.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le CAFAU prépare à l'emploi ordinaire puis soutient le salarié et l'employeur dans la durée. La coopération des partenaires rend l'insertion plus adaptée et durable.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2017)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve écrite de BTS Économie sociale familiale, session 2017, porte le code ESE5CPS et dure cinq heures, coefficient 5. Elle étudie l'accès à l'emploi des personnes handicapées et l'action du CAFAU. Les compétences évaluées portent sur l'analyse des politiques sociales, l'accompagnement vers l'emploi, le partenariat, le travail en réseau et la compréhension des logiques institutionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- En 2013, le taux de chômage est de 18 % pour les personnes avec reconnaissance administrative d'un handicap, contre 10 % dans l'ensemble de la population.
- Le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs rapporté à la population active, soit les actifs occupés et les chômeurs.
- Le CAFAU associe une préparation personnalisée à l'emploi accompagné et un soutien au travail adapté aux besoins de l'employé et de l'employeur.
- Un accompagnement durable et partenarial soutient l'intégration en milieu ordinaire en respectant le projet et la santé de la personne.

Points de vigilance & attentes du jury

- Comparer les données en précisant les populations, les dates, les unités et les définitions utilisées.
- Ne pas confondre le taux de chômage et la part des chômeurs dans la population totale.
- Distinguer la préparation à l'emploi de l'accompagnement au travail après l'embauche.
- Relier les partenaires à leurs rôles et montrer leur complémentarité, plutôt que de dresser une simple liste.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser les tableaux sur l'emploi et le chômage du sujet ?

Repérez d'abord la population étudiée, la date et la définition de chaque catégorie. Comparez ensuite les pourcentages avec ceux de l'ensemble de la population, en citant des chiffres précis et sans confondre taux et effectifs.

Q : Quelle différence faire entre les deux étapes du CAFAU ?

La préparation, de trois à dix-huit mois, aide la personne et l'employeur à construire un projet adapté et à préparer l'intégration. Après l'embauche, l'accompagnement au travail apporte des soutiens et des rencontres régulières ajustés aux besoins.

Q : Comment répartir les points et gérer le temps de l'épreuve ?

La question 1 vaut 10 points et la question 2 vaut 8 points. La clarté et la rigueur de l'expression écrite ainsi que la composition valent 2 points. Réservez du temps aux deux questions et à une relecture.

Q : Que doit montrer une réponse bien évaluée sur le partenariat ?

Expliquez les contributions des acteurs, par exemple le financement, l'expertise, l'accompagnement ou les relais vers l'emploi. Montrez comment leur complémentarité répond aux besoins de la personne et favorise la continuité de son parcours.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsesf.fr/assets/annales/bts-esf/E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale/2017/BTS ESF - E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale - Session 2017 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Économie Sociale et Familiale : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.